





Présentation succincte du sujet de thèse doctorale de Jean-Luc Forêt

Cheminer vers le progrès de la société

L'Homme oeuvre à améliorer les modèles de Société qu'il a conçus pour structurer, ordonner, administrer le territoire. En cela, il reste demandeur d'outils en capacité de photographier l'état d'une organisation humaine à un instant donné et mesurer son évolution dans les échelles temporelle et spatiale.

La finalité est :

- de pouvoir évaluer le chemin parcouru sur la voie du progrès, c'est-à-dire vers une plus grande satisfaction des conditions d'existence des membres d'une communauté, vers un plus grand épanouissement,
- de comparer différents modes de fonctionnement et / ou de gouvernance,
- d'orienter et piloter l'action publique de sorte à accroître les impacts vertueux des mesures locales et tendre vers une plus grande performance sociétale.

On attendra la fin des années quarante pour voir apparaître un tel système de mesure qui très vite va s'affirmer, s'imposer, se généraliser auprès des territoires et des Nations, auprès des décideurs politiques et financiers : il s'agit du « *Produit Intérieur Brut* », communément désigné par son acronyme « *PIB* », qui pèse et traduit en devises les richesses produites à l'intérieur d'un pays donné (ou parfois d'un territoire infra) par les agents économiques résidents (ménages, entreprises, administrations publiques).

La difficulté de la juste mesure

Mais trente années plus tard, les voix seront de plus en plus nombreuses à s'élever et dénoncer les insuffisances du PIB, outil d'évaluation incapable de mesurer la prospérité et la santé globale d'une Société (c'est-à-dire une santé qui n'est pas exclusivement financière).

Ces voix seront d'abord celles de scientifiques (économistes, sociologues), d'hommes politiques, d'associations de citoyens, mais aussi d'institutions supranationales telles l'OCDE (organisation de coopération et développement économiques) ou les Nations Unies.

Toujours plus pressantes et pressées, elles clament le besoin de définir de nouveaux indicateurs de santé sociétale, qui ne considèrent pas uniquement les flux de richesses produites mais également la valeur et la qualité des milieux naturels, le ressenti des populations relativement :

- à l'accès à l'éducation, à la culture, à un système de soins,
- à l'établissement de relations de compréhension, d'estime, de respect, de solidarité entre les communautés.
- à la possibilité de s'impliquer dans le fonctionnement d'une démocratie encore plus transparente et participative...

Le bonheur comme nouvel étalon

C'est en ce contexte qu'est née dans les années 1970, la notion de « *bonheur du territoire* » qu'un minuscule royaume himalayen allait défendre et continue encore à promouvoir : le Bhoutan.

Malgré la complexité de ce concept dont la première caractéristique est sans doute la grande variété de ses acceptions, les Nations Unies choisissent de proclamer la journée du 20 mars 2013 comme étant la première « *Journée internationale du Bonheur* » (résolution 66/281 du 12 juillet 2012).

On ne compte plus de par le monde les collectivités territoriales, les universités, les associations qui, dans le cadre d'expérimentations diverses, cherchent à identifier les facteurs constitutifs du bien-être des populations et les traduire en indicateurs : il s'agit d'offrir aux décideurs politiques un tableau de bord pour aider à mieux entendre le besoin des citoyens, à mieux concevoir et conduire les politiques de développement local.

Le bien-être, le territoire et le numérique

Mais que désigne concrètement ce bonheur ou bien-être appliqué au territoire ? L'autorité publique est-elle en capacité de l'appréhender, le piloter, l'accroître ? Sous quelles conditions ? Est-il plus opportun de parler de « mieux-être », voire de « mieux vivre le territoire » ? Est-ce que des outils tels les TIC peuvent servir à édifier ce « territoire augmenté » que d'aucuns appellent de leurs vœux :

- pour venir « élargir la réalité » ¹ du bien-être ressenti par les populations,
- pour permettre d'enrichir l'expérience d'un espace que l'information innerve toujours davantage, le rendant plus propice à l'action collective, au partage des savoirs, à la prise de décision.

Le positionnement de la Thèse

_

Le présent travail universitaire est le sujet d'une Thèse Doctorale en géographie sociale dont la soutenance est fixée en décembre 2015. Il consiste à convoquer et observer la façon dont interagissent ces trois « objets » :

Dans son ouvrage « La réalité augmentée » (Texquis, 2011), le philosophe Drieu Godefridi parle de « l'élargissement de la réalité à la dimension d'un media-monde »

- le territoire : espace social organisé et contraint par des paramètres de géographie physique et politique,
- le bien-être : concept protéiforme et capricieux par définition, variant selon les cultures, les lieux et les temps,
- la fibre optique: objet a priori rassurant puisque fini dans son aspect, concevable dans sa métrique... mais dont l'application nous paraît susceptible de générer des changements majeurs:
 - o dans l'organisation de la Société,
 - o dans les relations entre ses membres,
 - o dans leur perception du temps et de l'espace.

L'hypothèse de recherche

Nous nous attacherons à démontrer :

- que le regard à porter sur les TIC ne peut pas se réduire à les considérer :
 - o comme objet simplement capable de véhiculer de l'information,
 - o comme le seul sujet d'une nouvelle infrastructure à déployer,
 - o comme un objectif que l'on va décrire en kilomètres ou en euros à l'intérieur d'un projet d'aménagement numérique,
- que les TIC sont un vecteur de progrès sociétal pourvu :
 - qu'on reconnaisse leur capacité à participer à un « mieux vivre » du territoire par une nouvelle proximité réinventée et « augmentée » ²,
 - que les décideurs publics soient en mesure de porter davantage le regard sur les services à développer vers les citoyens plutôt que sur le seul thème de l'infrastructure physique,
 - o qu'ils choisissent de ne pas de laisser au seul « marché » le soin de développer ces nouveaux usages, mais qu'ils s'impliquent eux-mêmes dans le développement de services numériques illustrant les compétences de la collectivité : celles qui s'exercent notamment dans la valorisation des capitaux humain, social, culturel et environnemental du territoire...

Nous verrons:

- les conditions de gouvernance qui sont à réunir,

- les limites et les écueils,
- les contraintes à prendre en compte et traiter.

² Nous faisons ici précisément référence aux travaux de Jean-Pierre Jambes qui développe l'idée de « territoires augmentés » dans ses livres « Territoires apprenants. Esquisses pour le développement local du XXIème siècle » (L'Harmattan, 2001) et « Territoires et numérique. Les clés d'une nouvelle croissance » (Numericuss, 2012)

La structure de la Thèse

Dans une première partie de la Thèse, nous examinerons la notion de « *Bien-être d'un territoire* », déjà assez largement répandue mais qui souffre à nos yeux de quelques faiblesses. Nous dirons pourquoi nous lui préférons celle de « *mieux-être* » ou de « *mieux vivre ensemble* ».

Puis dans une seconde partie, nous nous intéresserons aux réseaux numériques dits de « *Haut débit* » et « *Très Haut débit* » pour décrire :

- les possibilités qu'ils offrent de servir l'intérêt public, de tendre vers le mieux-être d'un territoire donné,
- les défauts du pilotage de son déploiement qui peine à favoriser l'éclosion d'un catalogue de services,
- les risques qui sont à prendre en compte si nous voulons éviter le développement d'une fracture sociale et territoriale.

Enfin dans une troisième partie, nous offrirons à la lumière du projecteur un territoire en particulier : celui des Yvelines.

La méthodologie retenue

Nous procèderons :

- par une recherche bibliographique des expérimentations françaises en cours sur les thèmes :
 - o du bien-être des territoires,
 - o des usages que permet le « Très haut débit »,
- par des entretiens auprès des acteurs publics et privés, bâtisseurs du territoire Yvelinois où nous souhaitons poser les limites spatiales de notre recherche.
- par une enquête conduite auprès des habitants.

Le contexte de rédaction de la Thèse

Cette Thèse est réalisée sur les seuls temps de loisir que laisse mon métier d'ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information du Conseil général des Yvelines.

Je dépends de l'Unité Mixte de Recherche « Espaces et Sociétés (ESO) » (UMR 6590, CNRS et Université du Maine).

Mes directeurs de thèse sont :

- Gérard Billard, Professeur des universités, directeur du laboratoire « Espaces et sociétés » à l'Université du Maine, plus particulièrement spécialiste des sujets relatifs aux politiques de planification urbaines,
- Philippe Vidal, Maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université du Havre, plus particulièrement spécialiste des sujets relatifs à l'aménagement numérique des territoires.





Il existe un écart croissant entre les informations véhiculées par les données agrégées du PIB et celles qui importent vraiment pour le bien-être des individus.

Il faut, en d'autres termes, s'attacher à élaborer un système statistique qui complète les mesures de l'activité marchande par des données relatives au bien-être des personnes et des mesures de la soutenabilité.

Un tel système devra nécessairement être de nature plurielle car il n'existe pas de mesure unique qui puisse résumer un phénomène aussi complexe que le bien-être des membres d'une société...



Joseph Stiglitz (Prix Nobel d'économie), Amartya Sen (Prix Nobel d'économie) et Jean-Paul Fitoussi (Professeur des universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris) in « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Synthèse et recommandations », page 13, 2009.